

Image not found or type unknown



Porter plainte suite a un accident du travail 7 an apres

Par **dina68**, le **06/03/2010 à 18:25**

Bonjour, rnje voudrai savoir si 7 an apres un accident du travail je peut poter plainte contre la personne qui ma enmenez a l hopital car il ne voulai pas appelert les pompier et aujourd huit j ai une ipp de 30pourcent merci

Par **babia**, le **08/03/2010 à 18:02**

est ce qu'a l'époque l'accident du travail a été déclaré à la sécu ?

Par **dina68**, le **09/03/2010 à 11:40**

oui, declarer par la sécu, mais on m'a emmener a l'hopital sans etre passer par les pompier ou ambulance, c un colegue avec sa propre voiture qui m'a emmené.

Par **babia**, le **09/03/2010 à 18:03**

la seule personne contre qui vous pouvez vous retourner c'est votre ancien employeurCar il est responsable de votre accident du travail et donc des suites.rnrnrapprochez vous d'un syndicat pour les démarches.

Par **cloclo7**, le **09/03/2010** à **19:30**

Il faut déterminer si le fait que vous n'ayez pas été transporté à l'hôpital est à l'origine d'une aggravation de votre état